

LANDAU, Alice. *Les négociations économiques internationales : Stratégies et pouvoir*. Bruxelles, Etablissement Emile Bruylant, 1990, 183 p.

Jacques Fontanel

Volume 22, numéro 4, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702933ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702933ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fontanel, J. (1991). Compte rendu de [LANDAU, Alice. *Les négociations économiques internationales : Stratégies et pouvoir*. Bruxelles, Etablissement Emile Bruylant, 1990, 183 p.] *Études internationales*, 22(4), 856–858.
<https://doi.org/10.7202/702933ar>

cial: saurons-nous fournir à l'individu et à la société les outils lui permettant d'affronter l'incertitude et les choix dangereux, tout en ne perdant pas de vue que «le degré d'incertitude le plus intolérable dans la vie, c'est celui de la certitude définitive, car c'est la mort»...

Marie-Claude PRÉMONT

Ingénieure et avocate, Québec

LANDAU, Alice. *Les négociations économiques internationales: Stratégies et pouvoir*. Bruxelles, Établissement Émile Bruylant, 1990, 183 p.

L'analyse des stratégies et des comportements internationaux n'est pas très riche dans la littérature abordant la question cruciale des négociations économiques internationales. Cet ouvrage est le résumé d'une enquête sur les opinions des diplomates ou hauts fonctionnaires de l'ensemble des organisations internationales concernant les questions essentielles de leur action, à savoir les alignements, les enjeux et les processus du système international, la convention de Lomé, la place des organisations transnationales et la crise des Nations Unies.

Une étude rapide du profil des acteurs internationaux permet de les situer avec une formation d'économiste ou de juriste, dans la classe d'âge des 40 à 49 ans (les plus âgés appartenant à l'OCDE et les plus jeunes au Groupe des 77). Ils n'ont que très rarement exercé une fonction dans le secteur privé et ils sont généralement

attachés à leur ministère des Affaires étrangères. Ils reconnaissent enfin que leur expérience leur a donné une meilleure compréhension des problèmes économiques internationaux et de leur complexité, ainsi qu'une plus grande ouverture. Généralement, ils reçoivent des directives générales, en provenance des capitales nationales. Ils reconnaissent au Groupe des 77 l'influence la plus forte, même si le rôle international des États-Unis est toujours aussi redouté, notamment par les membres des pays du Tiers-Monde.

Les trois quarts des interviewés considèrent que l'économie mondiale évoluera très graduellement, à partir de concessions réciproques de chaque partie. Il reste que cette étude est datée et prête parfois à sourire. À la question «le système socialiste remplacera éventuellement le système capitaliste?», plus de la moitié des experts du Pacte de Varsovie en étaient convaincus. Par contre l'idée d'une paix permanente sans établissement d'un monde sans classes reste majoritaire dans l'ensemble des réponses, quelle que soit la nationalité des acteurs du système international, même si plus de 80 % d'entre eux s'estiment insatisfaits de l'environnement international accusé de nombreux maux, parmi lesquels le nationalisme, la hiérarchie, l'exploitation, la polarisation, l'injustice et l'instabilité.

Par contre, les interviewés ont le sentiment que les problèmes véritables sont peu et mal négociés (problèmes monétaires, dette, commerce mondial, protectionnisme) et il est intéressant de noter qu'ils ressortissent tous au domaine de l'économie, le désarmement étant à peine évoqué. En

fait, ils revendiquent la sécurité comme instrument essentiel de la paix et celle-ci ne peut s'exprimer que par une réduction des conflits Est-Ouest et l'établissement d'une atmosphère de confiance. Là encore, l'expérience récente démontre la faiblesse de cette analyse.

En ce qui concerne la Convention de Lomé, la satisfaction est très nuancée et paradoxalement, ce sont les pays les moins concernés par des accords du Groupe des 77 qui en développent les avantages. Il lui est reconnu d'accroître des fonds disponibles, mais on lui reproche aussi son néo-colonialisme et son caractère discriminatoire. Le Stabex est un modèle critiqué des relations entre le Nord et le Sud et très globalement, la majorité des interviewés rejette l'exemple de Lomé comme modèle pour la définition des relations entre les pays industrialisés et les pays en développement. Par contre, de manière très claire, les experts considèrent que ce n'est pas la crise économique mondiale qui a empêché les pays occidentaux d'augmenter substantiellement leur aide aux pays en développement.

La crise des Nations Unies apparaît à un moment où les principes du multilatéralisme sont menacés. Les faiblesses de la CNUCED sont nombreuses et c'est une organisation condamnée à l'immobilité par la rigidité et le manque de volonté politique des pays développés, ulcérés de son contrôle par le Groupe des 77. Actuellement, il est reconnu aux organisations internationales dépendant de l'ONU trois qualités essentielles, à savoir leur rôle dans le développement de la coopération internationale, la mise en place de lieux de rencontres entre les

pays et l'établissement d'un forum international permanent. L'idée d'un Nouvel ordre économique international a peu à peu perdu de son charisme et actuellement, les experts considèrent que les conflits économiques entre les nations sont inévitables et que les changements dans l'économie mondiale se feront de manière graduelle.

Dans les négociations internationales, il est recherché un peu plus de volonté politique, une meilleure compréhension et plus de flexibilité. L'ensemble des interviewés souhaite que les résolutions des organisations internationales soient des déclarations d'orientation générale pour les États, même si les pays de l'OCDE restent très réticents à introduire des questions politiques dans les négociations économiques internationales.

Le GATT doit agir dans le contexte du protectionnisme croissant autour des idées de libéralisation des échanges et de la nécessité d'un nouveau round de négociations. Si la grande majorité des experts estiment qu'il y a une alternative pratique à la politique actuelle du FMI et de la Banque mondiale, il existe des divergences profondes sur les modalités d'action. De même la diminution du principe de la conditionnalité de la Banque mondiale est réclamée majoritairement par l'ensemble des acteurs internationaux.

Enfin, en ce qui concerne les compagnies transnationales, leur action reste controversée, puisque la réponse «mixte» l'emporte largement sur la réponse «Positive». Ces compagnies pourraient rendre leur action plus bénéfique par les transferts de technologie, la recherche de l'industria-

lisation et la volonté de développement, mais on leur reproche leur ingérence dans les affaires politiques et le faible réinvestissement dans les centres de profit. Un contrôle international ou du pays d'accueil est alors revendiqué.

Cette étude est intéressante, mais elle subit le sort de ce type d'enquête ; elle vieillit très vite. On sent bien que de nombreuses réponses seraient d'ores et déjà différentes, notamment sur la question des pays de l'Est, de la libéralisation des échanges et même du rôle des Nations Unies. Par contre, elle présente un intérêt certain pour analyser, en profondeur, les évolutions des pensées et des comportements de ceux qui négocient des grands principes qui fondent l'ordre économique international contemporain.

Jacques FONTANEL

*Faculté des sciences économiques
Université des sciences sociales de Grenoble*

LE PRESTRE, Philippe. *The World Bank and the Environmental Challenge*. Cranbury (N.J.), Susquehanna University Press, 1989, 263 p.

Lorsque Robert McNamara, sous la pression des groupes écologiques et influencé par le milieu intellectuel avant-gardiste, a voulu mettre en œuvre une politique qui permette d'inclure des considérations environnementales dans les projets de développement, il a rencontré beaucoup de résistance. En fait, devant les résultats économiquement et écologiquement désastreux que la Banque

Mondiale a obtenus depuis, on peut se demander s'il lui est possible de répondre adéquatement aux défis qui se posent à elle en matière de protection de l'environnement ? C'est la question à laquelle tente de répondre Philippe Le Prestre. Dans son étude, il met en évidence les contraintes que la Banque Mondiale a rencontrées dans son rôle de promotrice d'un nouveau champ d'intérêt, et il examine les raisons pour lesquelles elle a failli.

Il faut d'abord se rappeler que les considérations environnementales auraient été impensables deux décennies plus tôt (chap. 1). Aussi, au cours des années 1970, seule la raison économique a pu faire accepter les valeurs écologiques. Par exemple, si on a voulu garantir la salubrité de l'eau dans les projets de développement, ce fut pour que les ouvriers soient en bonne santé et conséquemment plus productifs.

Un obstacle majeur à la définition et à la mise en œuvre de la politique environnementale de la Banque Mondiale a été d'ordre organisationnel (chap. 2). Sur le plan idéologique, les buts de l'organisation étant d'abord de contribuer au développement économique en faisant des prêts seulement pour des objectifs de production, il devenait difficile d'imposer des objectifs écologiques apparemment opposés à la croissance économique. Par ailleurs, le personnel chargé de réaliser cette mission était composé surtout d'économistes. Dans un tel milieu, les spécialistes de l'environnement avaient peu de poids. Ils ont essayé de formuler leurs préoccupations en termes économiques et de promouvoir l'éducation environnementale auprès des employés. Ils ont